Commune nouvelle de MESNILS-SUR-ITON 02.32.34.50.37

Extrait du registre des décisions du Maire Décision n° 2023.02.01



Objet: Avenant - Construction d'une gendarmerie et de 12 logements

Le Maire de la Commune de Mesnils-sur-Iton,

Vu l'article L.2122-22 (4°) du Code Général des Collectivités Territoriale,

Vu l'ordonnance du 26 novembre 2018 relative à la commande publique,

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du nouveau code de la commande publique, Vu la délibération n°2020-036 du 10 juillet 2020, déléguant au maire le pouvoir « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »

Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique,

Vu la décision d'attribution n°2021-10-05 du 04 octobre 2021,

Vu la décision 2022.03.09 pour la signature de l'avenant n°1, lot n°13 de l'entreprise AIRKLIMA, Considérant que cet avenant s'élève à -1 900,00€ HT (moins-value) soit -2 280,00€ TTC ; que le montant initial du marché était de 274 008,57€ HT ; que le montant du marché modifié était de 275 100,69€ HT ; que le nouveau montant du marché s'élève à 273 200,69€ HT.

DÉCIDE

<u>Article 1^{er}</u>: de procéder à la signature de l'avenant n°2 du marché de travaux de construction d'une gendarmerie et 12 logements, dont le titulaire du lot n°13 est l'entreprise AIRKLIMA- 9 Rue de l'Aubette – 76000 ROUEN.

L'avenant ayant pour objet d'adapter et de régulariser le marché de l'entreprise AIRKLIMA suite à l'avenant n°1 BLIN en plus-value dû à une erreur d'exécution de l'entreprise AIRKLIMA – les ballons thermodynamiques ne rentraient pas dans la réservation dessinée.

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera faite au registre des décisions et transmise à :

- o Monsieur le Préfet de l'Eure,
- Monsieur le Trésorier de Breteuil sur Iton.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200084812-20230201-2023-02-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2023 Notification : 10/02/2023



Décision portée à l'information du conseil municipal du :

Fait à Mesnils-sur-Iton, le 01 février 2023 Colette BONNARD, Maire,

